

Vous êtes en apprentissage dans l'entreprise de M. Darmon, mareyeur au port de Boulogne sur mer. Début mai, il vous confie des travaux à réaliser.

PARTIE 1 : ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

M. Darmon est en déplacement ce jour. Avant de partir, il vous laisse une commande passée par un client (document 1).

À partir de vos connaissances et des documents 1 et 2, remplissez le bordereau d'expédition et répondez à la question de l'annexe 1 page 6.

Document 1

Commande téléphonique du 23 mai 2008

Client : Poissonnerie du Marais
Rue de la Cathédrale
80000 AMIENS

Livraison impérative pour le 24/05/2008

- 6 kg de Filets de merlan gros
- 2 pièces de longe de thon
- 3 kg de filets de maquereaux provençale
- 6 kg de dorades royales 4/600
- 2 kg d'accras de morue
- 10 kg de séiches entières
- 12 kg de bulots vivants du cotentin
- 10 kg d'ailes de raie pelées surgelées
- 8 kg d'huîtres normandes n°3
- 8 kg de filets de flétan décongelé

CAP

Spécialité : MAREYAGE

Code Spécialité

Durée :
1 heure

Session
2008

Épreuve : EP3 – Connaissance de l'entreprise

N° Sujet : 08-142

Coefficient:
2

Folio
1/9

CAP OCEAN

15 rue du port 62200 Boulogne sur Mer
 TEL : 03 21 10 58 96 FAX : 03 21 10 58 99



Cours du jour du 23 mai 2008

LES PRIX SONT AU KG OU À LA PIÈCE

MOULES	Cond.	EURO	Code
Bouchot Super	X 15kg	2,40	2133
Moule Espagne	X 6kg	2,15	2120
Hollande Extra	X 15kg	1,75	2100

COQUILLAGES	Cond.	EURO	Code
Amande du Cotentin	X 6kg	1,15	9000
Bulots cuits	X 6kg	4,30	9033
Bulots vivants Cotentin	X 6kg	3,80	9030
Bulots vivants Cotentin	X 10kg	3,70	9031
Palourde grise	X 3kg	9,90	9172
Coques	X 5kg	4,20	2200
Praire	X 3kg	7,90	9220

CRUSTACÉS	Cond.	EURO	Code
Écrevisse 10/20	X 5kg	9,50	5385
Tourteau vivant 400g+	au détail	5,50	9424
Homard européen 400/800g	au détail	39,60	5133
Homard canadien 400/600g	au détail	21,30	5113

POISSONS DIVERS	Cond.	EURO	Code
Aile de raie pelée	X 3kg	4,95	8000
Anneaux encornets	X 5kg	3,40	5200
Bar élevage 3/400	X 6kg	5,10	8063
Dorade royale 3/400	X 6kg	3,90	8263
Dorade royale 4/600	X 6kg	3,90	8264

FILETS COUPÉS MAIN	Cond.	EURO	Code
Tacaud	X 3kg	5,60	8450
Merlan gros	X 3kg	10,30	8370
Lieu noir	X 5kg	3,80	8568

CAP

Spécialité : **MAREYAGE**

Code Spécialité

Durée :
1 heureSession
2008

Épreuve : EP3 – Connaissance de l'entreprise

N° Sujet : 08-142

Coefficient:
2Folio
2/9

HUITRES	Cond.	EURO	Code
Fines claires n°3 (15kg)	180 pièces	4,65	6003
Fines claires n°3 (8kg)	96 pièces	4,80	6004
Normandes n°3 (3kg)	35 pièces	3,80	6123
Normandes n°3 (6kg)	70 pièces	7,35	6124
Normandes n°3 (8kg)	96 pièces	3,60	6125
Normandes n°3 (15kg)	180 pièces	3,60	6126

POISSONS DU JOUR	Cond.	EURO	Code
Chinchard	X 3kg	1,35	8025
Merlan 2/3 vidé	X 3kg	5,00	8567
Seiche entière	X 5kg	3,50	8689
Encornet moyen	X 5kg	8,50	8620
Barbue	X 5kg	6,80	8472

PRODUITS ÉLABORÉS	Cond.	EURO	Code
Accras de crevettes	X 1kg	8,00	3141
Accras de morue	X 1kg	8,00	3142
Gratin de crabe	6x120g	12,00	3739
Crevettes à l'ail	X 900g	22,00	3960
Pavé saumon fumé	X 0,55	18,00	3934

OFFRES SURGELÉ	Cond.	EURO	Code
Ailes de raie pelée	X 10kg	4,40	4001
Eperlan	X 10kg	2,70	4020
Poulpes gros	13,62kg	5,50	4084
King crab	X 7kg	28,00	4126

FILETS STANDARD	Cond.	EURO	Code
Longe de thon	Pièce	12,80	8111
Flétan frais 4/600	X 3kg	12,80	8348
Flétan déc 3/500	X 4kg	8,95	8350
Longe espadon	Pièce	12,80	8346

SALAISSON	Cond.	EURO	Code
Filet maquereau poivre	X 1kg	8,20	3093
Filet maquereau oignon	X 1kg	8,20	3094
Filet maquereau provençal	X 1kg	8,20	3095
Bouffis	X 3kg	3,10	3040

CAP

Spécialité : MAREYAGE.....

Code Spécialité

Durée :
1 heure

Session
2008

Épreuve : EP3 – Connaissance de l'entreprise

N° Sujet : 08-142

Coefficient:
2

Folio
3/9

PARTIE 2 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

La baisse du pouvoir d'achat est au cœur des inquiétudes des mareyeurs. En effet, une augmentation du prix du gazole aurait des répercussions sur votre métier et sur la vie de tous les jours.

Inquiet à ce sujet, vous parcourez la presse et les articles qui paraissent sur Internet.

À partir de vos connaissances et du document 3, répondez aux questions de l'annexe 2 page 7.

Document 3

Calme, mais vigilance à Boulogne-sur-Mer

Comparé à la tempête bretonne, c'est plutôt le calme plat à Boulogne-sur-Mer. Pourtant la hausse du carburant plombe ici aussi le chiffre d'affaires de la pêche artisanale (128 bateaux).

Hier, un peu avant midi, six bateaux de fileyeurs ont tenté, sans succès, de lancer un blocus du port de Boulogne. Quelques minutes plus tard, ils retournaient à quai « *car les Bretons lèvent leurs barrages* », expliquait Jean-Pierre Noël du syndicat maritime CFDT. Ces pêcheurs côtiers sont plus inquiets du prix du poisson et des quotas qu'ils estiment insuffisants que de la hausse du gazole dont ils sont de faibles consommateurs par rapport aux autres. De plus, ils sont en pleine pêche de la sole, alors que les Bretons sont en fin de quotas. Pas facile, dans ces conditions de cesser le travail.

Satisfaits

Les autres artisans pêcheurs, ceux de la Coopérative maritime étaploise (70 bateaux), avaient décidé, samedi, d'attendre les mesures gouvernementales. Ce qui a été annoncé hier par Nicolas Sarkozy satisfait les Étaplois. « Une exonération totale des charges patronales pour une durée de six mois reconductibles, une exonération des charges salariales pendant trois mois à effet immédiat, dans l'attente de la mise en place d'un fonds assurantiel qui permettra de répercuter les coûts du gazole dans le prix du poisson vendu à l'étal, c'est un peu ce que l'on demandait. On a donc le sentiment d'avoir obtenu gain de cause », déclarait hier Jacques Bigot de la CFTC. Les marins pêcheurs étaplois restent cependant vigilants et attendent la réunion de ce matin avec le ministre de la Pêche, Michel Barnier.

Source : lesechos.fr

CAP

Spécialité : MAREYAGE.....

Code Spécialité

Durée :
1 heure

Session
2008

Épreuve : EP3 – Connaissance de l'entreprise

N° Sujet : 08-142

Coefficient:
2

Folio
4/9

PARTIE 3 : ENVIRONNEMENT SOCIAL

Le déremboursement des médicaments est au cœur des inquiétudes sur le pouvoir d'achat. Vous trouvez sur Internet l'article suivant (document 4).

À partir de vos connaissances et du document 4, répondez aux questions de l'annexe 3 pages 8 et 9.

Document 4

Franchise médicale : les clefs pour comprendre

- Qu'est-ce qu'une franchise médicale ?

Une franchise laisse à la charge de l'assuré un montant de dépense de santé, qui n'est donc pas pris en charge par l'assurance-maladie. La franchise existe déjà en France depuis 2005, à travers les forfaits de 1 euro non remboursés sur les consultations, les examens et les analyses de biologie, jusqu'à un plafond de 50 euros par an. Mardi dernier, Nicolas Sarkozy a étendu ce dispositif à d'autres soins dont les dépenses sont particulièrement dynamiques, en annonçant pour 2008 trois nouvelles franchises non remboursées : 50 centimes par boîte de médicament, 50 centimes par acte paramédical (kiné, infirmière ; etc.) et 2 euros par transport sanitaire. Ces trois franchises sont également plafonnées à 50 euros, au-delà desquels l'assuré ne subit plus ces déremboursements.

- Qui sera touché par ces nouvelles mesures ?

La ministre de la Santé a précisé que les personnes bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) et de l'aide médicale d'État seront exonérées de ces nouvelles franchises, de même que les enfants et les femmes enceintes " afin de ne pas pénaliser les familles ".

En revanche, les patients en affections longue durée (ALD : cancers, diabète, scléroses en plaques, etc.), qui sont pris en charge à 100 % par l'assurance-maladie pour leur pathologie, se verront appliquer ces franchises. Les franchises seront par ailleurs individuelles et non pas par foyer, comme cela avait été prévu un temps.

- Quelles économies pour la Sécu ?

Les trois nouvelles " franchises Sarkozy " devraient permettre à l'assurance-maladie d'économiser chaque année environ 850 millions d'euros. Le non-remboursement de 50 centimes d'euro par boîte de médicaments sera la mesure la plus rentable, puisque l'application de cette seule franchise devrait rapporter plus de 700 millions d'euros par an. La France figure parmi les pays les plus gros consommateurs de médicaments. Le chef de l'État a précisé que ces économies seront affectées au financement du plan de lutte contre la maladie d'Alzheimer. Une lettre de mission de l'Élysée fixe une double priorité : " fédérer les efforts de recherche pour favoriser la découverte en France d'un diagnostic validé et d'un traitement à l'efficacité indiscutable " et " améliorer la qualité de la prise en charge des malades ". Les franchises financeront également la lutte contre le cancer et le doublement des structures de soins palliatifs.

Il semble cependant difficile d'isoler dans les comptes de l'assurance-maladie les dépenses des maladies liées à l'âge. Reste donc à savoir comment fera le gouvernement pour que les franchises médicales ne viennent pas seulement combler une petite partie du déficit de la branche maladie de la Sécu, qui devrait atteindre quelque 6 milliards d'euros cette année.

Source : La Tribune.fr -06/08/07

CAP

Spécialité : MAREYAGE.....

Code Spécialité

Durée :
1 heure

Session
2008

Épreuve : EP3 – Connaissance de l'entreprise

N° Sujet : 08-142

Coefficient:
2

Folio
5/9

L' ANONYMAT

Le candidat doit inscrire
ci - dessous son numéro de table

C.A.P. : MAREYAGE

Dominante :

Épreuve : **EP3 Connaissance de l'entreprise**

Centre d'écrit

NOM et Prénoms :
(en majuscules, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)

Date et lieu de naissance :

Code spécialité :

Durée : **1 heure**

Session : **2008**

réservé à

Griffe du correcteur

C.A.P. : MAREYAGE

Épreuve : EP3 Connaissance de l'entreprise


Session : 2008

N° de sujet **08-142**

Folio : 6/9

ANNEXE 1 À RENDRE

1-1 Complétez le bordereau d'expédition suivant.

BON D'EXPÉDITION					
 <p>CAP OCEAN 15 rue du port 62200 Boulogne sur Mer Tél. : 03 21 10 58 96 Fax : 03 21 10 58 99</p>	Destinataire :				
	Date de la commande :		Date de livraison :		
	Code	Désignation	Quantités	Prix unitaire	Montant HT
TOTAL HT					

1-2 Le client de l'entreprise CAP OCEAN possède un avoir sur une facture précédente. Définissez le terme « avoir ».

.....
.....

Ne rien écrire

dans la partie barrée

7/9

ANNEXE 2 À RENDRE

2-1 Quelles sont les 2 raisons qui inquiètent les pêcheurs français ?

•

•

2-2 Face à leurs craintes, le gouvernement a annoncé 3 séries de mesures pour les aider. Relevez les :

•

•

•

2-3 Qu'est-ce qu'un syndicat ?

2-4 Relevez dans le document deux méthodes utilisées par les syndicats pour défendre leurs intérêts.

•

•

2-5 Deux syndicats dont la C.F.D.T. sont évoqués dans le texte. Préciser la signification du sigle C.F.D.T.

2-6 Citez sous forme de sigle un syndicat autre que la C.F.D.T. et la C.F.T.C

Ne rien écrire

dans la partie barrée

8/9

ANNEXE 3 À RENDRE

3-1 Donnez la définition de la franchise médicale :

.....

.....

.....

3-2 Trois nouvelles franchises médicales ont été annoncées par le Président de la République pour 2008. Précisez-les.

•
.....

•
.....

•
.....

3-3 Les Français seront-ils tous concernés par ces nouvelles mesures ?

oui

non

Si non, quelles catégories de personnes ne seront pas visées ?

.....

.....

.....

Ne rien écrire

dans la partie barrée

9/9

ANNEXE 3 À RENDRE

3-4 Indiquez le montant des économies qui sera réalisé par l'Etat grâce à ces mesures.

.....

3-5 Précisez comment sera utilisé l'argent ainsi économisé.

.....

.....

.....

3-6 Pourquoi la branche maladie de la sécurité sociale est-elle en déficit ?

.....

.....

.....

3-7 En France, l'ensemble des frais de santé ne sont pas intégralement remboursés par la Sécurité sociale. Le patient doit donc payer une partie des dépenses. Comment appelle-t-on cette partie laissée à la charge du patient ?

.....

3-8 Cette dépense restant à la charge de l'assuré peut être remboursée par un organisme auquel le patient cotise mensuellement. De quel organisme s'agit-il ?

.....